Cahier n°13-7

Projet d'agglo franco-valdo-genevois

Projet paysage de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Document cadre

Version provisoire Décembre 2010

Cahier n°13-7

Projet paysage de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Document cadre

Décembre 2010

Auteurs :
Marcellin Barthassat - ar-ter
Jacques Menoud - ar-ter
avec la collaboration de
Laurent Daune, Nathalie Mongé, Typhaine Bussy - hepia
Michael Guller - GGau
Pascal Hannetel - hyl

Avec l'appui de :
Équipe du Projet d'agglomération, le Comité de Projet et les partenaires

Tableau de suivi des remarques

Version	Type de correction	Auteur

Table des matières

Introduction **7**

1. Le paysage pour le projet d'agglomération 2 ..... **10**

1.1. Les apports du plan paysage 1 10

1.2 Orientations pour le schéma d'agglomération 2 19

1.3 Attentes pour le schéma d'agglomération 2 24

2. Objectifs **26**

3. Méthode **29**

3.1. Coordination avec les volets urbanisation et mobilité du SA2 29

3.2. Renouveler un état des lieux 30

Trois clefs de lecture pour comprendre les paysages transfrontaliers 31

3.3. Le projet de paysage du Schéma d'agglomération 2 32

3.4. Les délivrables du projet 34

L'état des lieux 34

La carte du plan paysage 2 35

Les projets de paysage 35

Les mesures d'aménagement paysager 36

Communication 36

3.5. Démarches connexes sur les projets des espaces naturels agricoles 37

Le projet des corridors biologiques 37

Le projet agricole de l'agglomération 39

4 Conclusion **41**

5. Équipe de projet **44**

Crédit des illustrations **45**

6. Glossaire **46**

7. Annexe **48**

« Dites-nous les espaces naturels et agricoles qu'il faut absolument préserver, désenclaver ou au contraire urbaniser ». Cette assertion nous a été souvent adressée, alors que la Charte d'engagement 2007 validait les principes du « plan paysage » en tant que troisième volet du projet d'agglomération. Elle nous renvoi aux attentes et à la demande qui nous est faite, en particulier sur la compréhension de ce que signifie un plan paysage. L'abstraction des cartes, des plans, leurs formalisations, les textes descriptifs n'ont certainement pas suffit à entrer dans ces paysages en mouvement, en tension. Il faudra multiplier des clés de lecture pour situer les enjeux et la manière de répondre à différentes échelles. Le travail sur le volet paysage du projet d'agglomération « deuxième génération » doit conduire des propositions visant des mises en œuvre de relation ville/campagne, sans oublier les principes fondateurs qui ont générés depuis quatre ans cette dynamique du projet transfrontalier.

1. Conurbation sur territoire franco-suisse, Collonge-sous-Salève, Croix-de-Rozon, Archamps

Introduction

Le « plan paysage » du projet d'agglomération 1 a démontré l'opportunité d'une approche superposée et structurante. En entrainant le volet paysage et environnement dans une dynamique de projet, permettant de dépasser l'interprétation souvent contraignante de la « conservation », les études test des PACA et leurs synthèses ont démontré la pertinence des postulats de départ autour du concept « charpente paysagère et trame territoriale verte ». Cette dynamique exceptionnelle des projets PACAs démontre ou confortent ainsi le concept globale du projet d'agglomération : une métropole compact, multipolaire et verte, une vision qui commence à faire son chemin.

Nous savions qu'en remettant le rapport à la Confédération une partie du travail restait inachevé en raison des limites temporelles rencontrées en 2007, en particulier sur les implications d'une première légende[1] et d'une identification des lieux de frottements ou de contradictions[2]. Néanmoins l'établissement d'un référentiel commun sur les grands espaces naturels et agricoles a sans doute conditionné ou orienté les dynamiques des projets d'urbanisation et de mobilité sur l'ensemble des territoires investis. A cela vient s'ajouter aujourd'hui, d'une part, l'agrandissement sur France du périmètre de l'agglomération, d'autre part, l'évaluation de l'impact sur les milieux naturels et agricoles d'une croissance confirmée et nécessitant d'y répondre, notamment en matière de logement sur territoire genevois.

Pour passablement d'acteurs le plan paysage 1 est apparu encore pas suffisamment explicite ou accessible sur la manière d'y entrer pour comprendre. Peut-être parce que la « question paysage » donne lieu à toute sorte d'interprétation (subjective) et qu'il n'est pas que rationnel. Différentes clés d'entrée sont nécessaires pour mieux comprendre sa capacité structurante du territoire, le fait aussi que le paysage est « mouvement » qui réuni autant des mesures de conservation (restauration) que de transformation.

Pour comprendre le rôle et l'importance de ce plan paysage - en tant que troisième volet du projet spatial de l'agglomération - nous pensons qu'il est nécessaire de procéder à un deuxième état des lieux. Non pas que celui de 2007 soit dépassé, mais en raison des connaissances du terrain qui se sont considérablement développées à travers la dynamique des projets PACAs. Il s'agira de mettre en évidence les grandes tendances (diagnostic global) de l'évolution des paysages constitutifs de la région. La définition des ensembles, des entités et des motifs paysagers devrait permettre d'entrer dans une « lecture » à la fois plus précise et plus commode du Grand paysage.

[1] Cahier annexe N° 3, le schéma d'agglomération et ses mesures, voir page 72 à 77

[2] ibidem mais pages 80 à 84

Ce qui a changé depuis la signature de la Charte d'engagement de 2007, c'est l'appréhension des plans de synthèse et des lignes directrices cartographiées, mettant en évidences les sites, les franges ou les passages dans lesquels se frayent des paysages plus ou moins sauvegardés. Avec le développement des plans de synthèse (PSYN et LD) la vision schématique de départ fait place à une vision d'ensemble plus « organique/morphologique ». Mais celle-ci s'est concentrée principalement à la cuvette franco-genevoise. Il s'agit aujourd'hui d'élargir un développement du projet aux échelles des polarités/villes, situées plus à l'extérieur du cœur de l'agglomération. On cherchera à plus de « connectivité/perméabilité » entre les éléments de la charpente paysagère et les secteurs urbanisés et urbanisables. Aussi le volet paysage/environnement 2012 se déclinera sur plusieurs niveaux et à échelles distincts.

- **L'élargissement** et l'approfondissement des entités territoriales ou ensembles qui sont situées au delà des limites du Jura, du Vuache, du Salève et des Voirons et leurs relations avec les pôles régionaux/locaux (Grand paysage).
- Aux limites et à l'intérieur du cœur de l'agglomération développer et préciser le concept de **connectivité et de perméabilité**, soit une accessibilité généralisée portée par le projet d'espace public sur les pénétrantes de verdure, les voies vertes et les grandes radiales d'infrastructure (désenclavement, transition).
- Intégrer les **études thématiques** du projet d'agglomération sur les espaces agricoles, les corridors biologiques et l'énergie ayant une interaction avec le paysage (projets sectoriels).
- **Coordonner** le projet de paysage avec les études en cours de chaque collectivité (exemples : étude des tours à Genève ou réaménagement de la rade).
- Autour et à l'intérieur des pôles régionaux/locaux élaborer des **projets de paysage** en relation avec leurs espaces publics, puis, relier ces périmètres au projet territorial du Grand paysage (charpente paysagère et maillage).
- Préciser les conditions cadres d'aménagement paysager dans les **lieux de frottement et de contradiction** pour convenir avec les volets urbanisation et mobilité les choix et mesures d'aménagement (mesures d'aménagement paysager MAP).

Cet approfondissement de la compréhension du paysage franco-valdo-genevois et du projet qu'il implique, sera poursuivi avec l'ensemble des acteurs ou partenaires de l'agglomération. Le présent document cadre établit les bases et les conditions sur lesquels le volet paysage/environnement 2 doit se développer en relation avec les volets urbanisation et mobilité. « Faire fonctionner » une agglomération compacte, multipolaire et verte implique un renouveau de la relation ville et campagne, un espace rural qui doit forcément pérenniser sa vocation naturelle, nourricière, contemplative, didactique, de relations et de loisirs. Une « campagne » qui percole l'urbain (nature en ville) par les cours d'eau ou les espaces publics des voiries. Une « ville à courte distance » où les modes de déplacement empreinte un réseau de mobilité douce de transport public attractif. Les notions de seuil, de transition, d'épaisseur devrait pouvoir accompagner le passage du rural à

l'urbain, où la ville aura pour perspective ces espaces ouverts naturels et agricoles qui font « paysage ».

Le présent document pour le volet paysage est une description sur la méthode et les objectifs. Ce document propose des conditions cadres pour l'étude du plan paysage deuxième génération et sa relation aux autres volets du projet d'agglomération 2. La démarche ici décrite se vet ouverte et évolutive en fonction du processus de projet, celui-ci ne manquera pas de révéler de nouvelles exigences pour tendre à plus de cohérence et de qualité sur la maîtrise du développement régional.

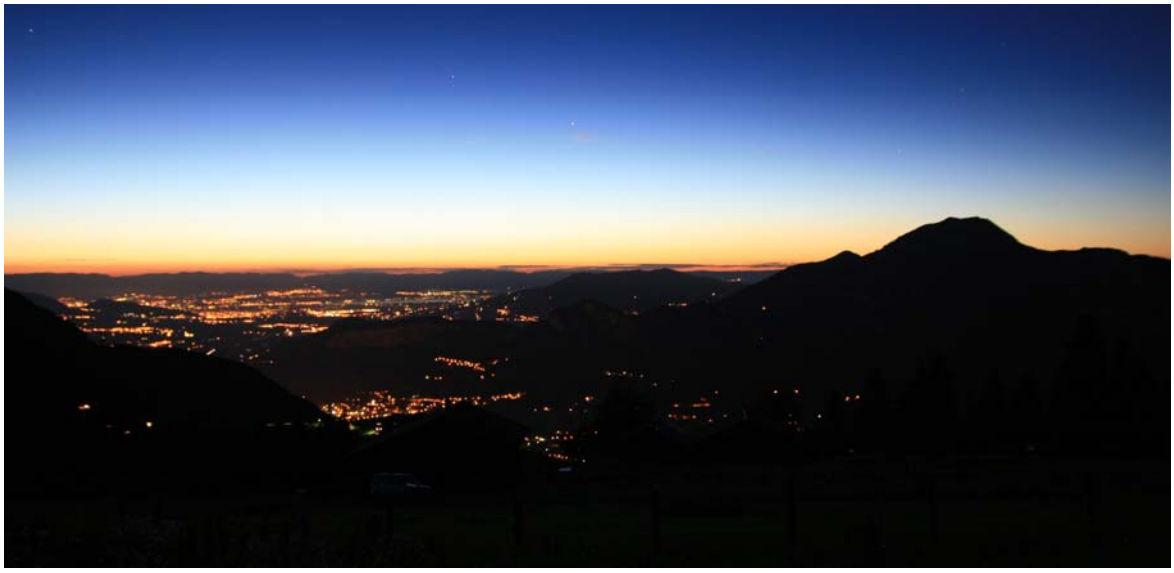

2 . Vision nocturne sur Annemasse et Genève depuis le mont Saxonnex

1. Le paysage pour le projet d'agglomération 2

1.1. Les apports du plan paysage 1

Lors du dépôt du premier Projet d'agglomération en 2007, la thématique du paysage et des espaces naturels et agricoles avait été abordée au moyen d'un « plan paysage » réalisé par l'atelier ar-ter (anciennement atelier b & m) dans le cadre d'une association pluridisciplinaire avec le bureau metron chargé du volet urbanisation et pilote de l'équipe et transitec chargé du volet mobilité[3]. Ce plan a mis au centre le développement équilibré entre projet d'aménagement urbain et projet d'environnement, soit la défense des « espaces ouverts » et la reconnaissance d'un maillage territorial « vert » incitant la maîtrise qualitative de la grande question de la densification et la construction des infrastructures. Ce « plan paysage » a élaboré un premier état des lieux et une précision de la charpente paysagère par trois catégories principales qui la fonde :

- la carte du relief et de l'hydrographie avec ses espaces adjacents,
- la carte végétale avec ses massifs forestier et cordons boisés,
- la carte de l'espace agricole et son diagnostic démontrant les enjeux forts de sa productivité.

La déclinaison du concept paysager définissait et articulait deux principales classifications : les composantes territoriales existantes (contexte) et les situations nécessitant des projets d'aménagement (valorisation/modification). La distinction entre ce qui relève de la conservation et ce qui traite de la transformation (cf. légende du plan paysage : maintien, aménagement, restauration) n'est pas fortuite. Le croisement ou la superposition des trois volets, urbanisation, mobilité et paysage laisse apparaître, d'une part ,différents points de frottements ou de contradictions entre espaces construits et espaces ouverts et, d'autre part, l'enjeu représenté par les continuités des espaces naturels et agricoles.

[3] Cahier annexe n°3 - Le schéma d'agglomération et ses mesures

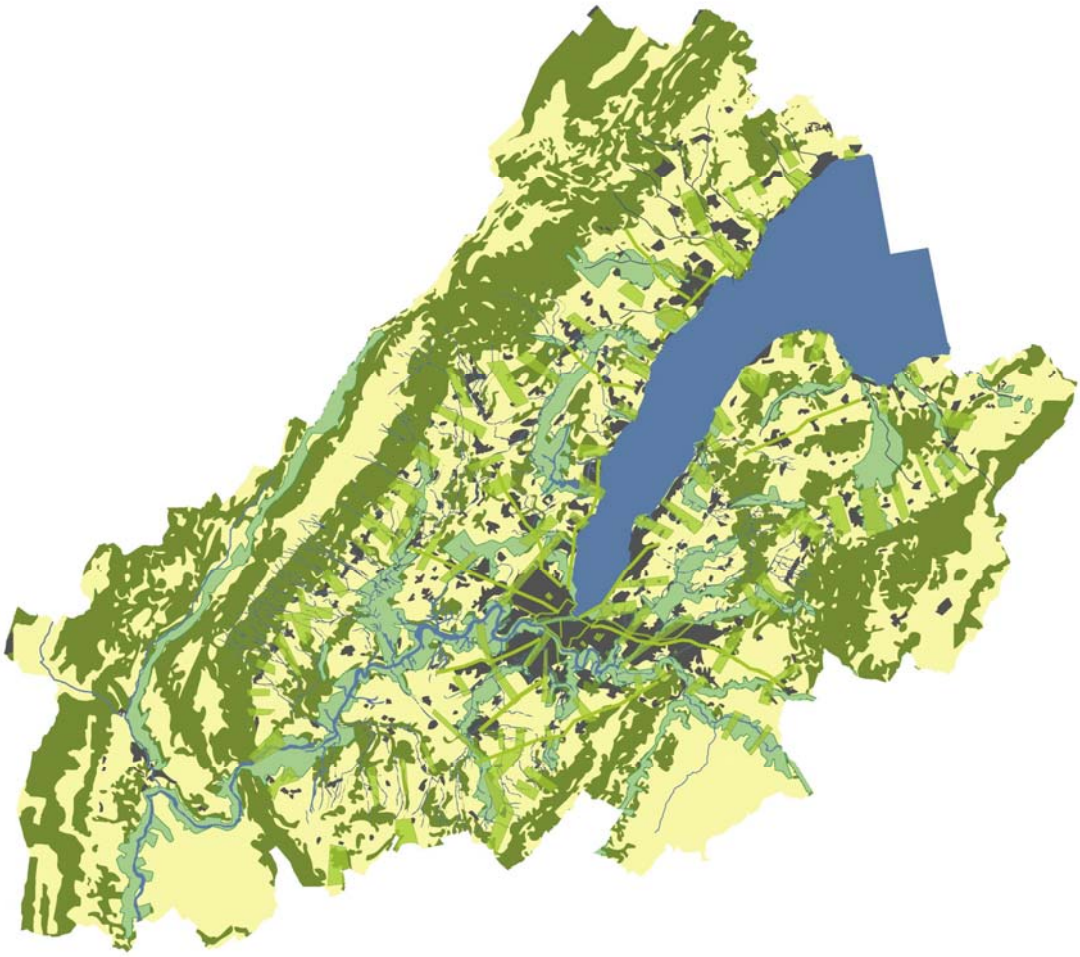

3. Charpente paysagère, référence paysage du projet d'agglomération 1

L'état des lieux à mis en évidence les grandes continuités agricoles parallèles au Jura et au Salève s'inscrivent dans les caractéristiques topographiques formées par le relief et les cours d'eau (crête, plateau, plaine). Ces continuités recoupent souvent les limites forestières. A travers le réseau hydrographique, l'agglomération possède la partie fondatrice de la charpente paysagère. Son maillage est bien caractérisé entre les orientations nord-est/sud-ouest. La charpente est à la fois confortée et caractérisée par les possibilités de connexions perpendiculaires aux piémonts du Jura, du Vuache, du Salève et des Voirons, du fait de l'organisation radioconcentrique des réseaux donnée par le Rhône l'Arve et le lac. Sur certaines entités agricoles, le système bocager est encore très présent et recoupe l'organisation des voiries. Les césures vertes identifiées ou proposées, selon les situations en présence, assurent des connexions principalement entre les piémonts des Jura, Vuache, Salève et Voirons, sur les littorals et sur certains axes. Le principe d'aménagement a été décliné comme une reconnaissance des entités territoriales (cours d'eau, massifs boisés, plateaux agricoles, etc.) formant une première ossature forte du paysage et une première identification de césures vertes et de leur devenir dans le schéma général de l'agglomération. La « charpente paysagère » était entendue comme préalable au développement

urbain.

Le plan paysage du PA1 insistait également sur le potentiel d'aménagement des réseaux d'infrastructures primaires du système radial d'accessibilité au cœur de l'agglomération. Un système qui ouvre sur une perspective du rapport ville/campagne par l'espace public de la rue (transformation de route en avenue urbaine). En rendant ces voiries plus confortables, végétalisées, avec plus d'espaces pour les piétons et les vélos, on incite ainsi à un encouragement aux changements de modes de déplacement.

Le plan paysage distingue les composantes paysagères des mesures paysagères, le projet constitue l'ensemble des mesures de conservation, de restauration et de transformation et se présente de la manière suivante[4].

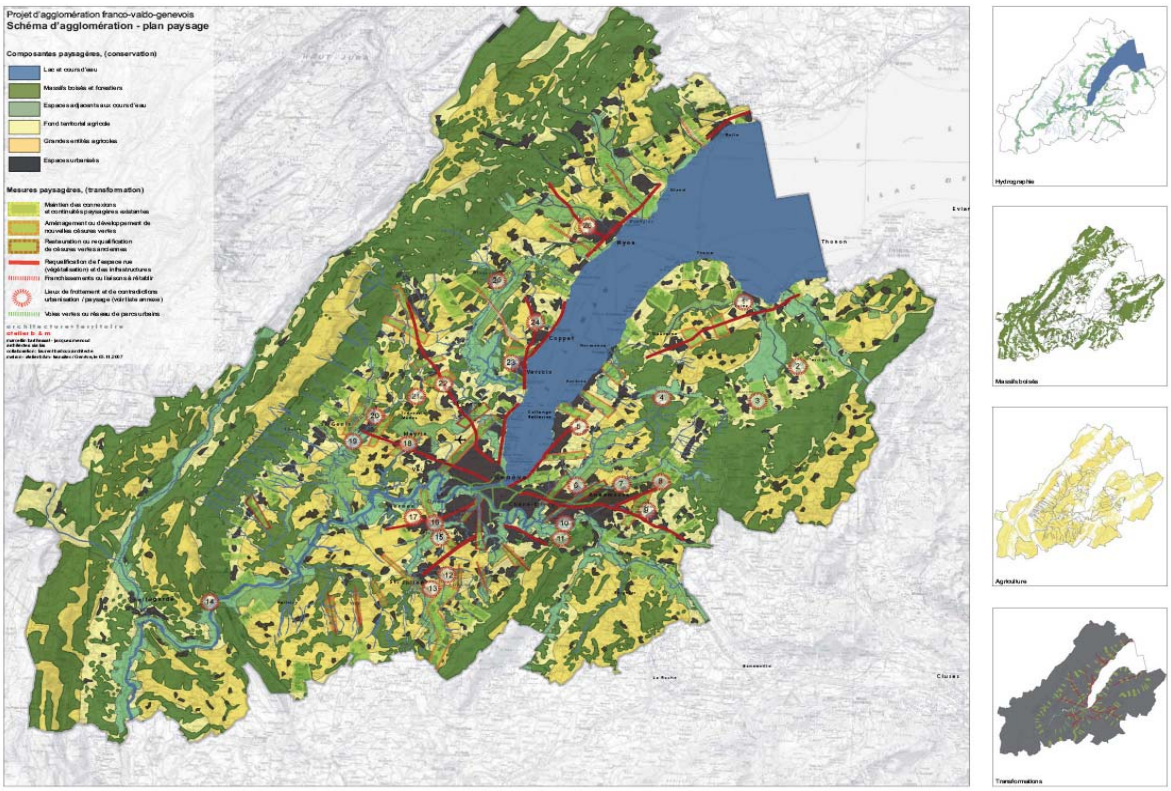

4 . Plan paysage du Schéma d'agglomération 1

Composantes paysagères (conservation)

soit la *conservation* des entités territoriales reconnues impliquant :

- la gestion, la restauration ou la réparation des éléments naturels ;
- la sauvegarde des espaces ruraux et l'encouragement aux agricultures locales ou de proximité ;
- l'identification d'entités paysagères à protéger car encore non réglementées (« actage ») ;
- la reconnaissance des espaces adjacents des cours d'eau.

[4] Cahier annexe n°3 - Le schéma d'agglomération et ses mesures

Mesures paysagères (transformation)

soit la *transformation et l'adjonction* dans des zones paysagères déficitaires impliquant :

- le maintien des connexions et des continuités paysagères formant le maillage vert-bleu ;
- la restauration ou la réhabilitation de césures vertes anciennes ;
- l'aménagement ou le développement des nouvelles césures vertes ;
- la requalification de l'espace public de la rue ;
- la construction de liaisons à établir sur des infrastructures constituant des barrières infranchissables.

Légende du plan et quatre leviers pour engager des mesures d'aménagement

On n'insistera jamais assez sur l'importance de la légende de la version du plan paysage 1, venant compléter celle de l'urbanisation et de la mobilité. Les limites de celle-ci ne résident pas dans sa formalisation cartographique mais dans sa traduction en terme de mesures d'aménagement, le déroulé des études en 2007 s'est réalisé sur un temps court ne laissant pas la possibilité d'un développement supérieur. Il appartiendra au plan paysage 2 de le faire (voir paragraphes suivants). En revanche l'identification des leviers d'action demeure un acquis, certes susceptible d'évolution, mais qui devraient offrir un approfondissement des projets et mesures.

L'agriculture, l'eau, la biodiversité et l'espace public donnent au plan paysage les éléments programmatiques et fonctionnels nécessaires à son redéploiement au sein des dynamiques en cours du projet d'agglomération. Il s'agira d'articuler ou de hiérarchiser certains d'entre eux selon les situations géographiques ou territoriales particulières (affectations, zones, entités ou ensembles). Ces leviers découlent d'une réflexion déjà faite dans la première version du plan paysage.

1. L'agriculture comme activité donnant sens à la sauvegarde des espaces ruraux est une fonctionnalité permettant d'assurer, à moyen terme, les objectifs du développement durable (encouragement à la production et consommation locale de saison). Son développement permettra de restituer l'exploitation de zones en friche ou en attente. Les espaces agricoles à proximité des zones urbanisées sont fragilisés par les convoitises des étalements pavillonnaires.

5.1 Cours d'eau de La Versoix à Sauverny

2. L'eau en tant que réseau hydrographique, que ce soit dans la préservation ou la restauration d'un régime d'écoulement non perturbé, les programmes de renaturation et l'intégration des espaces de libre évolution et des zones d'expansion de crues ou dans le principe de la gestion des eaux à ciel ouvert dans les zones urbanisées ou en devenir. Ce thème à fort enjeu est certainement l'un des plus cruciaux pour les années à venir (gestion des crues, qualité de l'eau). Sa portée symbolique constitue également un vecteur social et culturel non négligeable entre le monde rural et le monde urbain.

5.2 Lac dans le Haut-Jura

3. La biodiversité en tant qu'indicateur des écosystèmes mais aussi des objectifs de rééquilibrage dans un environnement fortement sollicité par l'anthropisation du territoire. Le développement de la biodiversité en milieu urbain (nature en ville) constitue aussi un fort potentiel dans ces prochaines décennies. La progression des innovations techniques en devenir dans l'aménagement urbain où des constructions augurent de bonnes potentialités en matière d'urbanisme végétal.

5.3 Bocage dans la campagne de Compesières

4. L'espace public comme lieu de vie donnant aux planifications urbaines le sens du commun et l'embellissement de l'environnement construit. Il se décline sous différentes formes, à différentes échelles et convoque une multitude de solutions d'aménagement urbain en sollicitant fortement l'art des jardins, le mobilier urbain, l'éclairage, etc. L'espace public représente la connexion et l'extension de réseaux, de places, de parcs par lesquels peuvent transiter les relations de quartier, les rapports entre la ville et la campagne et inversement.

Pour le plan paysage du SA2 il s'agira de d'approfondir les notions de fonctionnalité, de ressource et de dimension sociale dans chacun des quatre leviers ci-dessus. Il s'agit d'évaluer ces différentes notions pour savoir comment et a quel niveau les leviers peuvent avoir un effet déclencheur pour la mise en oeuvre de mesures d'aménagement (MAP).

5.4 Espace public de la rue

Synthèse des leviers avec les fonctionnalités, ressources et dimension sociale

leviers	*fonctionnalités*	*Ressources nécessaires*	*économies*	*dimension sociale*
Agriculture	Nourricière/vivrière Economie locale Entretien	Assolement/terre Eau Mécanisation	Production locale/régionale Compensation écologique Création d'emplois	Vie rurale et culturelle Projet agro-environnemental Agriculture contractuelle ACP
Eau	Irrigation/régulation des crues Nourricière Reproduction Biodiversité Détente et loisir	Dépendant du climat Espace d'écoulement et de divagation	Energie Distribution Epuration/recyclage Tourisme	Espace de détente et loisir Valeur symbolique Contrat rivière Renaturation Tourisme
Biodiversité	Equilibre des écosystèmes	Diversité	Développement durable	Ecologie partagée/connaissance
Espace public	Rencontre/vie Gestion des flux Sécurité Détente et loisir	Rapport plein/vide	Proximité des services et commerces Entretien Emplois	Lieux de rencontre Espace partagé Entretien/présence Tourisme

Les lieux de frottement et de contradiction identifiés dans le SA1

Ils sont composés d'espaces naturels et agricoles périurbains, soumis à une très forte pression urbaine à échéance 2030, donc fortement menacés :

- du fait de leur situation géographique stratégique (proximité immédiate de grands projets de développement, situation plus ou moins enclavée par le tissu urbain…) ;
- du fait du fort intérêt que présentent ces espaces pour du développement urbain, dans la logique d'un développement transports collectifs ;
- du fait de grands projets d'infrastructures routières ou autoroutières impactant ces espaces et générateur d'attractivité pour l'urbanisation.

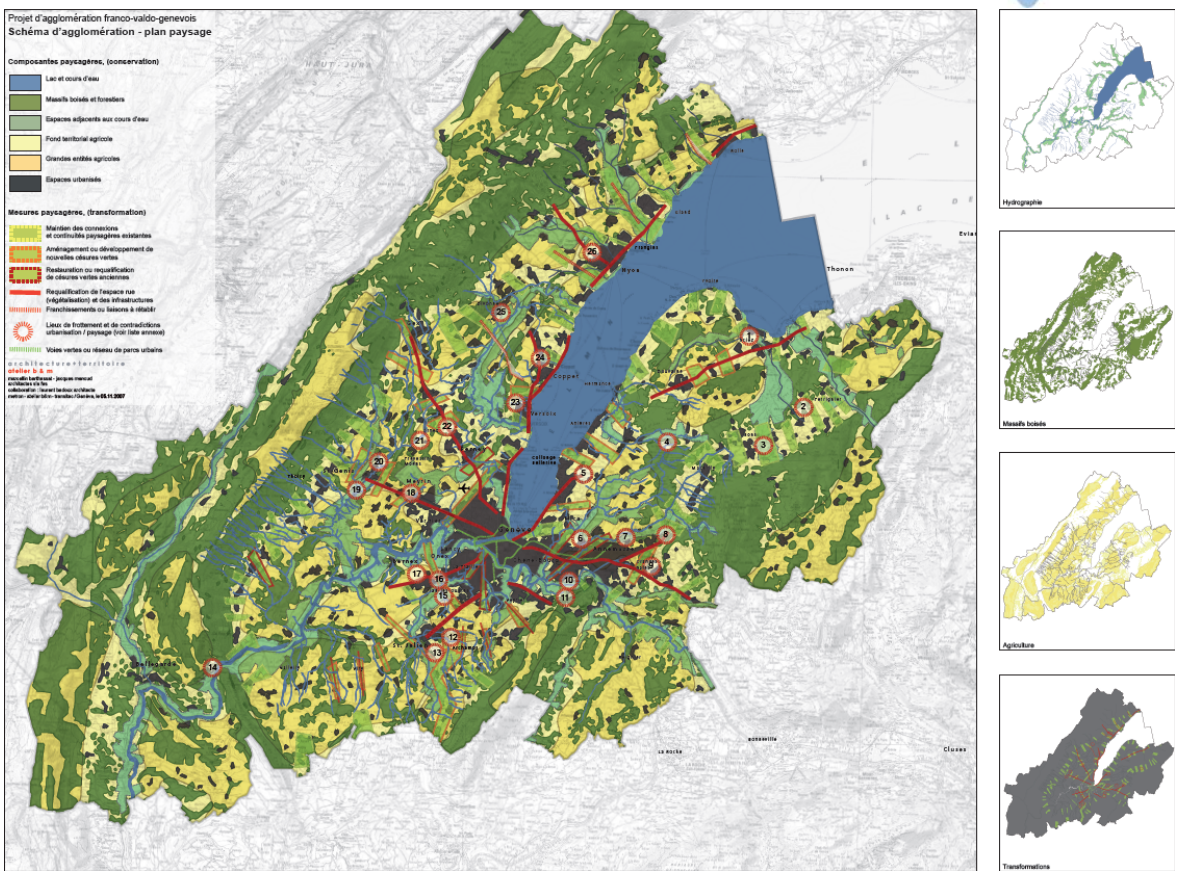

6 . Carte transformation du plan paysage 2007, lieux de frottement

Ce sont ces espaces que l'on peut qualifier de « lieux de frottements ou de contradictions », et sur lesquels une « pesée d'intérêt » s'avère nécessaire avec l'urbanisation suggérée. Ces espaces ne présentent pas tous un intérêt majeur sur le plan écologique, agricole ou paysager. Certains peuvent présenter un intérêt relatif dans ces domaines. Par conséquent, il y a nécessité de les hiérarchiser en fonction de leur valeur sur le plan écologique, agricole ou paysager, avant même de procéder aux choix de projet.

1. Sciez : centralité locale, projet d'urbanisation possible (groupe d), continuums verts avec le Bas-Chablais et le littoral, espace tampon touché.

2. Transchablaisienne : infrastructure autoroutière impliquant des coupures sur l'ensemble des continuités (césures vertes) avec les massifs des Voirons et du Chablais.

3. Bons : centralité locale, projet d'urbanisation possible (groupe a) à proximité des continuités ou césures vertes sur le piémont des Voirons.

4. Machilly Veigy : conflit du barreau routier avec la zone « Natura 2000 » des marais des Mermes et Ballavais ainsi que des grands massifs forestiers, le projet implique une irrémédiable coupure du continuum et des zones sensibles.

5. Pallanterie : projet stratégique de développement (PSD) et centralité locale (groupe b) proche du bassin de la Haute Seymaz et d'une continuité paysagère avec le littoral.

6. MICA : projet stratégique de développement (PSD), plan d'aménagement (PAC) en cours

pourdéveloppement d'un grand quartier d'habitation aux Communaux d'Ambilly et Mon Idée, espaces agricoles et adjacents aux cours d'eau (Seymaz, Foron) touchés, proche centralité régionale d'Annemasse.

7. Vallons du Foron/Ville-la-Grand : proche de la centralité régionale d'Annemasse, secteur d'activité et d'habitation proche du continuum vert-bleu.

8. Carrefours des Chasseurs/Les Allongets : nœuds de raccordements routiers avec la future A41, augmentation de l'effet de coupure entre le Bois des Rosses et le piémont des Voirons.

9. Plaine et Bois des Rosses : enclavé entre Ville-la-Grand, Cranves-Sales et Bas de Monthoux, continuités paysagères et espaces tampons touchés.

10. Plaine maraîchère de Gaillard : développement d'activités denses (PSD) à proximité du cours d'eau de l'Arve et Bois de la Vernaz, activité maraîchère agricole et zone tampon avec la rivière touchées.

11. Secteur des Iles à Etrembières : développement d'activités denses (PSD) à proximité du cours d'eau de l'Arve et massifs boisés (biotope) pénétrante de verdure touchée.

12. Vallon de l'Arande/Saint-Julien-en-Genevois: proche d'une centralité régionale et secteurs d'activités dense (PSD) continuités paysagères autour des coteaux de Landecy/Charrot/Lathoy concernés.

13. Lathoy/Saint-Julien : développement de projet stratégique (PSD zones mixtes) proche d'une centralité régionale et d'un nœud autoroutier important, continuité paysagère (césure verte et cours d'eau) touchée.

14. Routes du Fort de l'Ecluse : concentration d'un nœud routier (TIM) proche du Rhône convergeant les accès sur Bellegarde dans un secteur à forte continuité entre piémont du Jura/zone du Fort de l'Ecluse.

15. Plaine de l'Aire : projets stratégiques de développement (PSD) adjacent à la pénétrante de verdure de l'Aire, espaces agricoles et continuités paysagères intégrable. Cahier annexe n°3 - décembre 2007 82

16. Bernex Est : dans la centralité régionale projet stratégique de développement (activité dense) entre Bernex et Onex, continuité paysagère (césure verte) et espace tampon à intégrer.

17. Bernex Nord : dans la centralité régionale projet stratégique de développement (PSD) pour de l'habitat principalement, espaces agricoles, impact sur continuums et espaces tampons concernés.

18. Les Vernes/Meyrin : axe de développement entre Saint Genis et cœur de l'agglomération, césures vertes (fragmentation de l'urbanisation), continuité paysagère touchée/concernée.

19. St Genis, l'Allondon et Le Lion : centralités régionale (Saint-Genis/Pouilly) et locale (Thoiry), projets stratégiques de développement mixte (PSD) proche des continuités paysagère et couloirs à faunes, des cours d'eau de l'Allondon et du Lion (confluence), continuums verts et espaces tampons touchés.

20. Pouilly : centralités régionale (Saint-Genis/Pouilly) projets stratégiques de développement mixte (PSD) proche des couloirs à faunes.

21. Axe Saint-Genis/Ferney/A1 : réseau routier projeté (TIM) effets de coupure sur les espaces

naturels et agricoles de Prévessin Moëns, continuités paysagères et espaces tampons touchés.

22. Ornex (Maconnex) : axe de développement mixte proche d'une centralité régionale (Ferney), continuités paysagères et couloirs à faune concernés (césures vertes/fragmentation de l'urbanisation).

23. Versoix : centralité locale (groupe a), projet de développement mixte, continuité paysagère et espace agricole touchés.

24. Coppet Gare : centralité locale (groupe a), projet stratégique de développement mixte (PSD), continuité paysagère et espace du littoral touchés.

25. Divonne : centralité locale (groupe d) proche des marais et vallon de la Versoix, continuités paysagères concernées (césure verte).

26. Nyon l'Asse : au nord de la centralité régionale, axe de développement et projets stratégiques de développement (PSD), continuités paysagères et couloirs à faunes, espace agricole touchés.

Lors de son évaluation par les services de la Confédération, le plan paysage avait été apprécié et avait contribué de manière significative à la bonne note du projet franco-valdo-genevois. Toutefois, ces services avaient également relevé que la traduction du concept paysager, notamment le traitement des points de frottement devaient faire l'objet d'un développement plus opérationnel. Il s'agit de mettre en discussion la « valeur contraignante » du concept paysager contribuant à une urbanisation mieux réfléchie et moins gaspilleuse du sol.

1.2 Orientations pour le schéma d'agglomération 2

Depuis 2008 le périmètre de l'agglomération s'est élargi, il a passé de 2000 à 2500 km2 et a intégré la Vallée de l'Arve et le Pays Rochois. Ainsi, le fait que certaines collectivités soient entrées dans l'agglomération transfrontalière (Bonneville, La Roche-sur-Foron, Thonon) et que les études en cours sur certains territoires ont grandement amélioré la connaissance depuis le SA1 (Bellegarde, Thonon, Bas-Chablais), nécessitent de prendre en compte les orientations du volet paysage/environnement suivantes.

1. L'élargissement au delà des limites du Jura, du Vuache, du Salève et des Voirons (Grand paysage)

2. Aux limites et à l'intérieur du cœur de l'agglomération par une accessibilité généralisée portée par le projet d'espace public (désenclavement, transition).

3. L'élaboration de projets, autour et à l'intérieur des centres régionaux/locaux, en relation avec leurs espaces publics (charpente paysagère et maillage).

4. L'intégration des études thématiques, notamment sur les espaces agricoles et les corridors biologiques (projets sectoriels).

5. La coordination du projet de paysage avec les études en cours de chaque collectivité.

6. Les mesures d'aménagement paysager dans les lieux de frottement et de contradiction (MAP)

Le développement du plan paysage sera conditionné par notre capacité à établir des relations (ou articulation) entre les études ou démarches en cours (nouvel état des lieux, études sectoriels, synthèse des PACAs et lignes directrices, planifications SCOT et PD) et le projet d'un maillage vert traité aux échelles précitées. Autrement dit, comment passer d'une charpente paysage (état des lieux) au maillage territorial ?

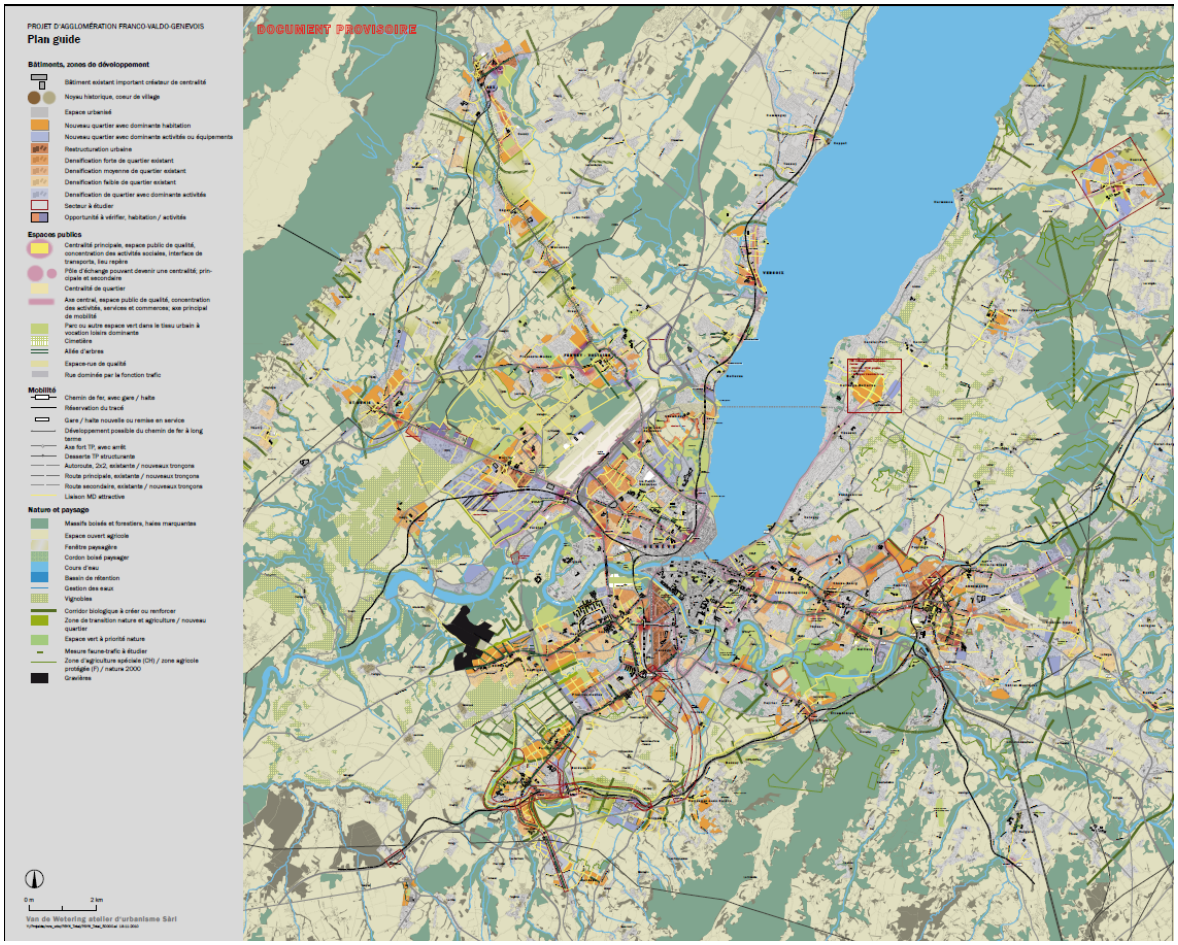

7. Assemblage du plan de synthèse (PSYN) 2010

Charpente paysagère et maillage vert

La définition de « charpente paysagère » élaborée lors du schéma d'agglomération 1 a mis en évidence les principales composantes territoriales que sont le relief, l'hydrographie et le végétal. L'agriculture est venue compléter la dimension spatiale et sa relation avec les espaces naturels. Pour le plan paysage l'image ou la référence d'une charpente représente l'existence d'ensembles ou d'entités révélée par un « état des lieux » (voir point 3.1). Le concept de maillage peut emprunter des éléments de la charpente ou se développer en s'accrochant sur elle. Ainsi le maillage peut devenir une trame qui génère de l'espace public rural/urbain. Le projet consiste

précisément à permettre le passage d'un état existant du paysage à la création d'espaces urbanisés régulés par une trame des espaces publics.

Les espaces naturels et agricoles forment l'essentiel de la charpente paysagère, prolongée par le réseau viaires et la persistance de bocages dans les zones n'ayant pas fait l'objet de remaniement parcellaire. Ces espaces font actuellement l'objet de projet sectoriels qui permettent de conforter le plan paysage et la perspective de son développement opérationnel. En effet, les études préalables pour l'élaboration de contrats de corridors biologiques[5], portant sur huit secteurs, ouvre une perspective plus concrète sur les maillons manquant des continuités entre les espaces naturels. Le projet agricole d'agglomération[6] confirme la vocation nourricière et sociale des espaces ruraux et du rôle structurant dans l'aménagement du territoire.
Les développements du plan paysage du SA2 intégrera ces deux démarche à l'échelle du Grand paysage et celle de la coexistence avec les quartiers existants et futurs (bassin de vie). Avec une « lecture » des ensembles, entités et motifs, en s'appuyant sur le travail des plans de synthèse et leur mise en cohérence, les projets de paysage (échelle intermédiaire) - situés dans ou entre les centralités régionales, locales et limites de la couronne suburbaine - formeront le gros du travail d'élaboration ou de développement du plan paysage deuxième génération.

Dans les secteurs urbanisés/urbanisables les espaces publics prennent le relais des espaces ouverts de la campagne. Au principe de requalification des axes forts de mobilité en « espace rue » se greffe une mutation des espaces publics identifiés sur les sites métropolitains. Ces secteurs représentent des enjeux de qualité et d'identité urbaine pour l'agglomération. Contre le risque d'enclavement des espaces ouverts du cœur de l'agglomération, voir également des polarités régionales, le plan paysage proposera des « seuils » ou des césures par un traitement des limites entre espaces ouverts/urbanisés. A l'intérieur des zones urbanisée, le L'ensemble des cours d'eau et du lac doivent retrouver des espaces paysagers généreux. A l'instar du principe d'urbanisation autour des axes forts de transports publics, on peut envisager, qu'à moyen et long terme, la reconquête d'espace ouvert adjacent aux cours d'eau, doit pouvoir se déployer (revitalisation ou requalification des rives).
Au cœur de l'agglomération, couplée avec la mobilité, les espaces publics représentent l'un des enjeux prioritaire pour la métropole verte. La transformation de la ville doit à la fois, assurer son renouvellement urbain en zone de développement (sur un tissu pavillonnaire) sur le secteur prioritaire de Praille-Acacias-Vernet, limiter les impacts des surélévations en 2ème et 3ème zone urbaine (cœur agglomération) et engager l'urbanisation prévue dans le Plan directeur cantonal. Le plan paysage doit formaliser à l'échelle du SA2 le principe de « maillage », soit la trame des

[5] Voir Cahier n°13-51 à 13-58

[6] Voir cahier n°13-2

espaces publics urbains par lesquels s'intensifie une relation ville/campagne postulée dans la version 2007.

Assurer la continuité des démarches de projet engagées

L'état des lieux établi dans le plan paysage 1 a permis de convenir d'un référentiel commun, notamment de faire ressortir les principales composantes de la charpente paysagère. Parallèlement le diagnostic agricole de l'agglomération a conforté l'existence et l'importance de l'agriculture comme un enjeu fort des espaces ruraux[7]. Pour les espaces naturels le lancement des études sur les corridors biologiques[8] va dans le même sens. Ces études ouvrent deux démarches (projets sectoriels) qui sont à même d'apporter au projet de paysage les éléments, peut développés en première phase, à la fois sur la substance des domaines et leurs fonctionnalités.
Afin de mieux connaître les nouvelles situations régionales, compte tenu de l'élargissement du périmètre, des situations construites qui ont évolués et des dynamiques de projet depuis 4 ans, un nouvel état des lieux et diagnostic global sur l'états des paysages est pris en charge par HEPIA. Cet état des lieux permettra, non seulement de mieux comprendre notre environnement, mais d'offrir des clefs de lecture (voir paragraphe 3.2) différents que par la légende des cartes.

Les PACAs et les lignes directrices constituent le premier support qui dépasse la vision schématique du SA1. L'élaboration du SA2 devrait franchir un niveau supérieur de la définition du Plan, à ce niveau le projet de paysage doit générer des propositions plus concrètes dans les situations ou la coexistence avec l'urbanisation est en « tension ». La notion de limite, seuil ou transition doit être formalisée à travers des projets localisés et clairement identifiés. On pourrait affirmer alors, avec toutes nuances et sensibilités requises, que le plan paysage sert à définir l'urbanisation, ce que nous affirmions déjà lorsque nous parlions de matrice territoriale.

Une intégration des planifications en cours est prévue tout au long du processus de projet, en particulier les projets connexes agricoles et corridors biologiques. Les études de planification territoriales, tels les SCOT et les PDcom, permettront une vérification simultanée des objectifs et enjeux dans les situations localisées et une mise à niveau des connaissances des sites et des évolutions discutées au sein des collectivités.
Il s'agit effectivement d'évaluer si le déclassement mesuré des espaces ouverts, pour réaliser les objectifs d'urbanisation et de mobilité, représente une perte ou sont supportable. Quelles sont les mesures d'accompagnement pour que ce développement de l'agglomération soit le plus équilibré possible ?

[7] Voir Cahier n°13-1 : Analyse des impacts du Projet d'agglomération sur l'agriculture (juin 2009), et L'agriculture dans l'aménagement du territoire franco-valdo-genevois: synthèse du diagnostic de l'espace agricole et transfrontalier sous l'égide du CRFG (février 2007).

[8] Voir Cahier 13-51 à 13-58: Études de base pour l'élaboration de contrats de corridors biologiques

Dans ce sens le débat sur la densité relève de première importance (optimalisation des zones à bâtir pour soulager la pression sur les paysages).

Une cartographie des enjeux du paysage et de l'environnement, par collectivité regroupée autour des SCOT et des Pdcom devient nécessaire. Elle devrait permettre de hiérachiser ces enjeux entre ceux déjà pris en charge (intervention urgente ou « coup parti ») et d'autres enjeux identifiés dans les projets stratégiques paysage (PSP) . Si l'on estime que les projets de paysage doivent prioritairement investir les franges de l'urbanisation (périurbain), notamment pour connecter les ensembles ou entités paysagère à l'intérieur du cœur de l'agglomération et traiter les limites à l'urbanisation, le plan paysage doit pouvoir identifier ses enjeux à partir des quatre thèmes suivants :

- continuité ou connexion des espaces naturels
- projet agricole de l'agglomération
- densité et espace public urbain
- mixité et diversité, coexistance des affectations

8 . Haute vallée de l'Arve et bassin lémanique, vue depuis la pointe d'Andey

La participation des collectivités et de la société civile s'inscrit dans un processus de communication et de débat prévus dans le timing général du SA2. Si les tables rondes ont été l'une des expériences vivantes des échanges avec les élus et la société civile, le projet d'agglomération devrait s'amplifier dans ce sens. Une valorisation du rôle didactique/pédagogique

de l'approche du schéma d'agglomération 2 par l'entrée du volet paysage/environnement (forum sur la densité et les espaces ouverts) serait profitable au partage et portage du projet.
Pour rendre plus accessible le plan paysage l'étude offrira deux « lectures » ou des entrées différentes mais complémentaires. D'une part, un **état des lieux et diagnostic** global sur les ensembles, entités et motifs paysagers. D'autre part, des **projets de paysage** autours des polarités et du cœur de l'agglomération, projets répondant aux enjeux formulés au stade précédent et développés à partir des cours d'eau, des grands massifs forestiers, des espaces publics urbains et des voies vertes de mobilité douce.

1.3 Attentes pour le schéma d'agglomération 2

Les exigences de la Confédération[9], pour l'acceptation du Projet d'agglomération 2ème génération, sont de deux ordres.

Premièrement, l'ARE demande une analyse de l'état actuel et des tendances de développement et identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Avec notamment la structure du paysage et des espaces libres (nature, forêt, agriculture, réseau écologique et zones de délassement), dont les espaces libres en milieu urbain/périurbain et les réseaux hydrologiques avec l'espace nécessaire des cours d'eau (exigence de base 3). Sur cette exigence il s'agit d'un développement supérieur d'un état des lieux/diagnostic.

Deuxièmement, l'ARE demande un développement de mesures dans tous les domaines, s'intégrant dans une suite logique (fil rouge) reliant vision d'ensemble, stratégies sectorielles et priorisation. Avec notamment une vision d'où se situeront les espaces naturels et paysagers (nature, forêt), leurs connexions ainsi que leurs fonctions (exigence de base 4). Ici les mesures découleront des projets sectoriels à une échelle plus grande que celle du plan général du SA2.

En outre l'ARE demande à ce que la structure paysagère, les espaces agricoles et les réseaux d'espaces verts soient intégrés aux différentes réflexions sur le développement des infrastructures d'urbanisation et de mobilité.

Les attentes du côté français se situent à plusieurs niveaux. L'Etat a fixé, notamment, comme objectif l'élaboration d'une trame verte bleue à l'échelon national et déclinée localement, en

[9] Office fédérale du développement territorial ARE, 'Directives pour l'examen et le cofinancement des projets d'agglomération' daté du 13 janvier 2010.

application du Grenelle de l'Environnement. Au travers de cette trame, découle un objectif d'amélioration de la qualité et de la diversité des paysages.

La Région Rhône-Alpes sera, quant à elle, mobilisée financièrement sur la mise en œuvre opérationnelle pour certains « contrats corridors » dans le cadre des Contrats de territoire corridors biologique dont certains éléments portent sur la requalification paysagère.

Les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie élaborent et mettent en œuvre, entre autre, les Espaces naturels sensibles (ENS) et les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) dont un des objectifs est de préserver la qualité des paysages.

A l'échelle des intercommunalités, les SCOT recouvrent également une dimension paysagère. Plus globalement, sur le périmètre du projet d'agglomération d'autres enjeux sont à souligner :

- Confirmer la volonté de préservation d'un certain nombre d'espaces agro-naturels d'intérêt d'agglomération à échéance 2030 et au delà. Avec ce paysage, une protection sur le long terme d'espaces dont la protection est jugée fondamentale, notamment ceux qui bénéficient pas de mesure de protection et / ou de gestion autres que les seuls occupants d'urbanisme (PLU, SCOT) est nécessaire, et en lien avec la notion d' « actage » citée au paragraphe 1.1.
- Inciter à développer une approche par projet sur certains espaces agro-naturel, afin d'aller plus loin que la seule protection réglementaire. Ces projets pourront s'élaborer à différentes échelles selon les enjeux (échelle communale, intercommunale, etc.) et pourront viser par exemple, un entretien de ces espaces, leur maîtrise foncière, une canalisation que leur fréquentation, leur mise en valeur douce pour des activités de détente. Ces projet pourrons s'appuyer sur des outils de protection et de gestion des espaces existants tels que : ENS, PAEN, Zone agricole protégée (ZAP), voir sur de nouveaux outils transfrontaliers à inventer. Le volet « Mesures d'aménagement paysager (MAP, voir paragraphe 3.4) ainsi que les futurs « contrat corridors » contribueront à la mise en place opérationnelles des projets.
- Il est également à souligner que la valorisation du patrimoine bâti et paysager de l'agglomération est un facteur d'attractivité et un facteur fort d'identité tant pour les habitants de l'agglomération que pour des personnes extérieures.
-

9 . Périphérie du cœur de l'agglomération, vu depuis le Mandement

2. Objectifs

Les objectifs génériques découlant d'un nouvel état des lieux (diagnostic) et des synthèses issues des PACAs doivent entrainer une démarche paysagère vers une formalisation qui traite des espaces ouverts au cœur de l'agglomération (risque d'enclavement), sur le périurbain (risque de fermeture) et sur les polarités urbaines régionales et locales (risque d'étalement). Le projet doit, non seulement démontrer la vision définie dans le plan paysage du SA1, mais modifier l'échelle de représentation pour entrer dans un développement formel et fonctionnel de projets sectoriels.

Reprenant la première légende du plan 2007[10] la deuxième génération du plan paysage, fort d'un nouveau développement, pourra articuler approfondissement des catégories légendées et mesures. Autrement dit l'exercice consistera à passer d'un état de « charpente paysagère » à l'application du principe « maillage vert » dans les différents territoires. Il s'agira d'orienter les actes d'urbanisme et d'aménagement vers une intégration des interventions et un souci croissant de constituer des ensembles de qualité, ceci à partir des objectifs suivants :

à l'échelle territoriale ou du Grand paysage :

- assurer ou réaliser des connections entre les piémonts et les rives du littoral,
- établir les relations des plaines ou plateaux avec les continuités du massif préalpin et alpin,
- protéger et revitaliser les cours d'eau et leurs espaces adjacents,
- développer les continuités naturelles (maillon manquant) sur les corridors biologiques,
- valoriser et gérer les milieux naturels et massifs forestiers (entretien, exploitation, énergie et tourisme),
- assurer la pérennité de l'agriculture et souveraineté alimentaire (projet agricole de l'agglomération),

à l'échelle des localités ou dans les nouveaux quartiers :

- reconnaître et appliquer le principe de « maillage vert » dans les villes ou les localités
- requalifier les axes forts en « espace rue » par lesquels sont liés les espaces publics des centralités,
- valoriser les centres historiques et rénover le patrimoine bâti,

[10] Voir Cahier annexe N° 3 le schéma d'agglomération et ses mesures : pages 74 à 76

- promouvoir la gestion des eaux météoriques à ciel ouvert (biodiversité ou nature en ville)
- connecter les bassins versants en relation avec l'aménagement urbain des espaces publics.

Dans toute les échelle et de manière générale :

Une valorisation du patrimoine et des paysages est un vecteur d'identité et d'attractivité. Il s'agit de mettre en avant les atouts spécifiques de la région, l'intérêt de son patrimoine bâti ou naturel (lac et montagne) et la qualité de ses paysages. Cette valorisation est aussi facteur d'équilibre et de sociabilité dans une dynamique de développement. Elle donne non seulement des repères pour les habitants, mais contribue à la signification des espaces urbanisés. En matière d'environnement construit on rappellera les chartes de la restauration du patrimoine de Venise 1964 à Cracovie 2000 complétées par la charte d'Aarlborg de 1994 sur les villes et leurs environnements.

10. Confluence du Giffre/Arve et Grand paysage massif préalpin

Une intégration de la dimension paysagère dans les pratiques de l'aménagement où la notion de « ville-nature » fait émerger une nouvelle réalité urbaine : celle des « vides structurants » (rapport vide/plein). La présence centrale et parfois monumentale de la nature dans la ville constitue des espaces vides, des espaces non-bâtis. Les espaces non-bâtis se mettent à façonner et à orienter les espaces bâtis et les infrastructures routières autour d'eux (et ce d'autant plus s'ils sont protégés), ils deviennent des vides structurants.
Dans le chaos organisationnel, fonctionnel esthétique que représente la plupart du temps le périurbain, la présence de zones naturelles, agricoles ou non apparaissent comme des repères pour les habitants.

11. Conurbation sur les piémonts du Salève

3. Méthode

La dynamique de projet des PACAs qui a suivi la mise en place du SA1 a déjà eu des effets très positifs sur la manière dont les espaces naturels et agricoles ont été traités. Presque tous les acteurs de projet ont fait de cette question un enjeu très présent. Pour partie, les plans de synthèse (PSYN) ont retenus les principes formulés en 2007. D'autres situations restent problématiques en périurbanisation (lieux de frottement et de contradiction). Au delà de la cuvette entre Jura/Salève, les ensembles de la Valserine, de Bellegarde, de la Vallée de l'Arve et du Bas Chablais nécessiterons un investissement fort des études diagnostic et projet.

Le niveau de développement du projet atteint à ce jour (PACAs, PSYN et LD) et l'apport des projets agricole et corridors biologiques en cours ouvrent une opportunité unique et un enthousiasme certain (démarches synergiques) pour engager une nouvelle synthèse du projet paysager. Outre l'évaluation du projet 2007, le plan paysage « deuxième génération » devrait aller à la rencontre des attentes et demandes aujourd'hui exprimées par les différents acteurs, il donnera un développement supérieur attendu par l'évaluation 2009 de la Confédération[11]. Le travail implique donc une approche à l'échelle plus sectorielle ou locale afin de confirmer : le rôle structurant du paysage (maillage territorial), les réponses aux limites de l'urbanisation (espace de transition entre rural et urbain), le principe de connectivité/perméabilité entre l'intérieur et l'extérieur des situations urbaines.

3.1. Coordination avec les volets urbanisation et mobilité du SA2

L'ensemble de la démarche du Projet de Paysage est cadrée sur celle du Schéma d'agglomération 2. Pour rappel cette démarche comprend cinq phases avec les échéances suivantes:

Phase I état des lieux et mise en cohérence	*Novembre 2010*
Phases II et III formalisation du projet et concrétisation	*Juin 2011*
Phases IV et V opérationnalisation et finalisation	*Début 2012*

[11] Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, rapport d'examen de la Confédération, 12 décembre 2008

Pour assurer cette coordination, l'équipe mandataire du plan de paysage (atelier ar-ter et HEPIA) est intégrée à celle du schéma d'agglomération 2 (Guller Guller, MRS, HYL et CSD) et participe aux séances de travail de projet ainsi qu'aux différents comités de projet (COPRO) et de pilotage (COPIL).

Sur le contenu le plan paysage du SA2 s'appuie et conforte le concept et les principes du plan paysage du SA1. Le travail à différente échelle permet à la fois de vérifier l'hypothèse et les principes de 2007 et devrait se superposer aux volets urbanisation et mobilité de manière cohérente.

3.2. Renouveler un état des lieux

Trois ateliers préliminaires animé par l'hepia ont eu lieu en 2009, réunissant les techniciens du territoire, les responsables du projet d'agglomération travaillant au département du territoire du canton de Genève et le mandataire hepia dans le but de poser les bases et l'approche à adopter pour l'élaboration du plan paysage 2.

Le premier atelier, du 12 juin 2009, a permis de prendre connaissance des postulats et enjeux formalisés dans le plan paysage 1 (atelier ar-ter). Il s'agissait d'élaborer une méthode simple, une étude compréhensible par les élus et la population pour traiter le territoire à la fois dans sa globalité et dans ses particularités.

Le deuxième atelier, du 14 octobre 2009, a permis de revisiter le plan paysage 1ère génération en précisant ses points forts et ses limites, puis les attentes pour le plan paysage 2ème génération[12]. Hepia a proposé de ester une méthode de diagnostic du territoire, pour repérer les motifs paysager de l'ordre du quotidien, de l'exceptionnel et du banal afin de construire une culture commune du paysage franco-valdo-genevois.

Le troisième atelier, du 16 décembre 2009, a permis de valider la méthode de diagnostic du territoire FVG, avec 3 clefs de lecture : le motif paysager, l'entité paysagère et l'ensemble paysager. Le groupe s'est prononcé sur des actions d'interventions prioritaires nommés les 'thèmes' qui seront traités dans les futurs ateliers 2010 et 2011. Les thèmes illustrent les grandes intentions du projet paysage. Les thèmes recueillis lors du travail en atelier sont disponibles dans l'annexe 2 de ce document.

La terminologie d'actions sur le paysage (faisant partie du glossaire) choisie par le groupe, reprend celle du plan paysage 1 : on parle de conservation, de transformation, et d'adjonction.

Ces ateliers ont permis :

- de partager les connaissances du territoire ;
- d'affiner la méthode de diagnostic du territoire ;

[12] Le récapitulatif de cet exercice se trouve en annexe 1

- de définir ensemble les thèmes prioritaires à étudier sur l'agglomération ;
- de définir les bases d'un projet paysage commun.

12. Séminaire" Une agglomération verte" - 17 septembre 2010

Trois clefs de lecture pour comprendre les paysages transfrontaliers

Elles ont été mises en place durant les ateliers de 2009 et permettent 3 échelles de lecture du territoire :

- **Le motif** : élément physique ponctuel qui fait parti du paysage, il en est le plus petit composant. Il est vu de manière objective. D'une manière imagée, **il représente le mot**.

- **L'entité** : regroupe plusieurs motifs à une échelle donnée. Elle forme un espace homogène et de taille variable qui est reconnu par la société. D'une manière imagée, **elle représente la phrase**.

- **L'ensemble** : basé sur la géographie, la topographie et /ou l'activité humaine et les aspects socioculturels. D'une manière imagée, **il représente le chapitre**.

Ici, le diagnostic est globalement omniprésent dans l'état des lieux. Il détermine, les forces et les qualités du paysage, les faiblesses et leurs risques de disparition. Il sera un outil commun aux acteurs de la planification du SA2. Il pourra être utilisé par les communes puisqu'il recouvre l'ensemble du territoire. Ce dernier s'appuie sur la constitution de fiches et d'annexes compilée dans un cahiers (voir point 3.4). Cette phase nécessite un travail de cartographie et de description. De plus l'état des lieux identifiera les enjeux d'aménagement lui permettant ainsi d'être en relation avec le processus de projet.

Cette étape d'état des lieux/diagnostic se terminera fin 2010 début 2011 et fera l'objet d'un cahier spécifique.

3.3. Le projet de paysage du Schéma d'agglomération 2

Deux niveaux d'échelles différentes permettront un accès mieux adapté à l'exercice de lecture et de compréhension de la carte générale. Nous aurons une formulation cartographique générale (vision) et des projets sectoriels permettant de préciser les mesures d'aménagement du territoire. Ainsi l'appellation des projets pourrait être décliné en trois catégories :

Niveau primaire :
Niveau 1 = Grand paysage + identification des grand périmètres à enjeux
Niveau 2 = Développement du projet dans les périmètres (concrétisation de la charpente en fonction des enjeux)

Niveau secondaire :
Maillage territorial (les cours d'eau, les bocages, massif boisés césures et voies vertes etc.)
Identification des projets permettant développer le maillage (seuil, intervention sur le tissu bâti)
Connexions aux espaces publics urbains du cœur, des centralités locales et régionales (voies vertes et axes à requalifier)

Le plan paysage du SA développera des projets sectoriels proposant clairement formes et limites dans ce rapport plein/vide établi par l'urbanisation. Il s'agira également d'identifier plus précisément les enjeux d'espaces publics à coordonner avec les projets stratégiques de développement (PSD sur les volets urbanisation et mobilité) dans le cœur de l'agglomération et les différentes polarités.
Les espaces publics constituent le prolongement des projets de paysage qui pénètre ou maille la ville, ils jouent un rôle charnière pour intégrer les processus de densification (qualité et cohérence). En effet, La forte pression découlant d'un étalement urbain en périphérie expose les espaces ouverts du « trèfle » à l'enclavement. La pérennisation d'espaces ouverts dans les centres urbains implique un développement de projets paysagers par secteur ou périmètres d'influence, autour des polarités régionales/locales. Une attention soutenue sera portée sur la couronne suburbaine ou le risque de fermeture des espaces ouverts est manifeste.

Dans un soucis de lisibilité et compréhension, mais aussi d'entrée plus concrète, nous proposons d'identifier les projets de paysage (Cœur agglo et Grand paysage) par :

- **les cours d'eau lac compris,**
- **les espaces agricoles.**
- **les grands massifs forestiers,**
- **les espaces publics des zones urbanisées,**
- **les grandes voies vertes (structurantes) couplant ainsi paysage et mobilité.**

Autour de ces cinq entités territoriales (grande armature vert-bleu) viennent s'accrocher des points de vue sur des lieux de frottement ou de tension, c'est à dire des projets permettant de dire et démontrer la nécessité de traiter les limites et des espaces de respiration.

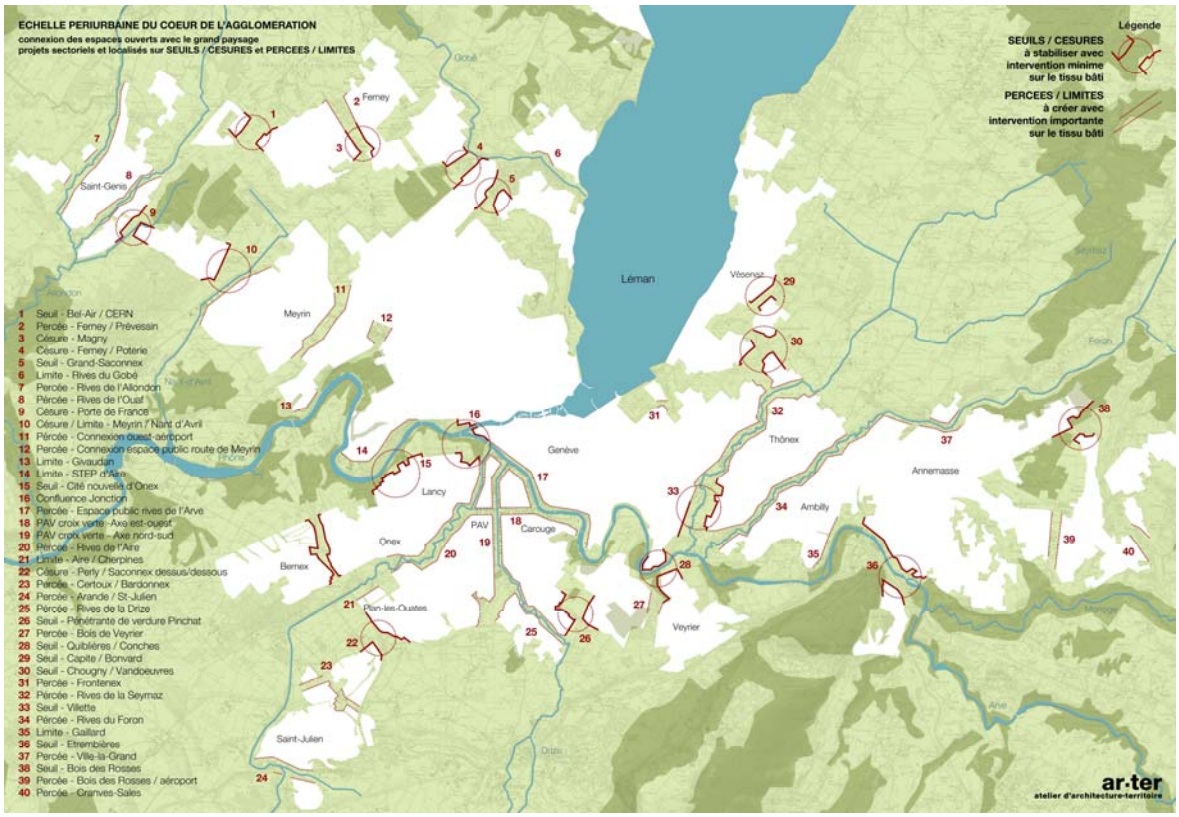

14. Carte connexions paysage (2010)

Sur le plan méthodologique il a été convenu un découpage ou une division du travail momentanée. Le nouvel état des lieux (diagnostic) sur l'ensemble de l'agglomération est confié à la haute école du paysage HEPIA et coordonné avec AR-TER. Ce deuxième état des lieux constituera le fond de connaissance sur lequel le projet doit être développé.

Le projet de paysage est assuré sur les ensembles paysagers du périmètre élargi de l'agglomération (Grand paysage) par à l'atelier AR-TER, le cœur de l'agglomération (notion de trèfle urbain), confiée à l'agence HYL paysage. L'interrelation entre ces deux partages est assurée par une coordination au sein de l'équipe réunie du projet d'agglomération. La partie

environnementale confiée à CSD est également intégrée, en particulier pour évaluer les impacts et les objectifs sur l'environnement.

3.4. Les délivrables du projet

L'état des lieux

Le travail d'analyse paysagère réalisé par HEPIA sera présenté sous la forme d'une plaquette A4 présentant 5 parties :

- Le préambule lié au plan paysage
- Remarques sur la notion de paysage
- Les composantes géographiques du territoire, grandes structures paysagères
- Présentation des secteurs
- Enjeux et recommandations

Afin de faciliter l'analyse d'un territoire aussi vaste, la méthode choisie a consisté en la définition de 8 grands secteurs couvrant le territoire franco-valdo-genevois :

- le Chablais
- la campagne de Jussy et les Voirons
- l'Arve
- Le pays Rochois
- Saint-Julien et le Vuache
- le Rhône
- Bellegarde et la Valserine
- Du pied du Jura au lac
- Genève – Annemasse .

Les secteurs sont présentés chaque fois à partir d'une description du secteur, les ensembles, les entités et les enjeux. A la fin de chaque secteur, une carte présente les enjeux majeurs.

Une annexe de ce livret comportera les fiches individuelles des motifs. Cette présentation permettra de compléter la série des motifs en offrant aux collectivités territoriales un outil à compléter.

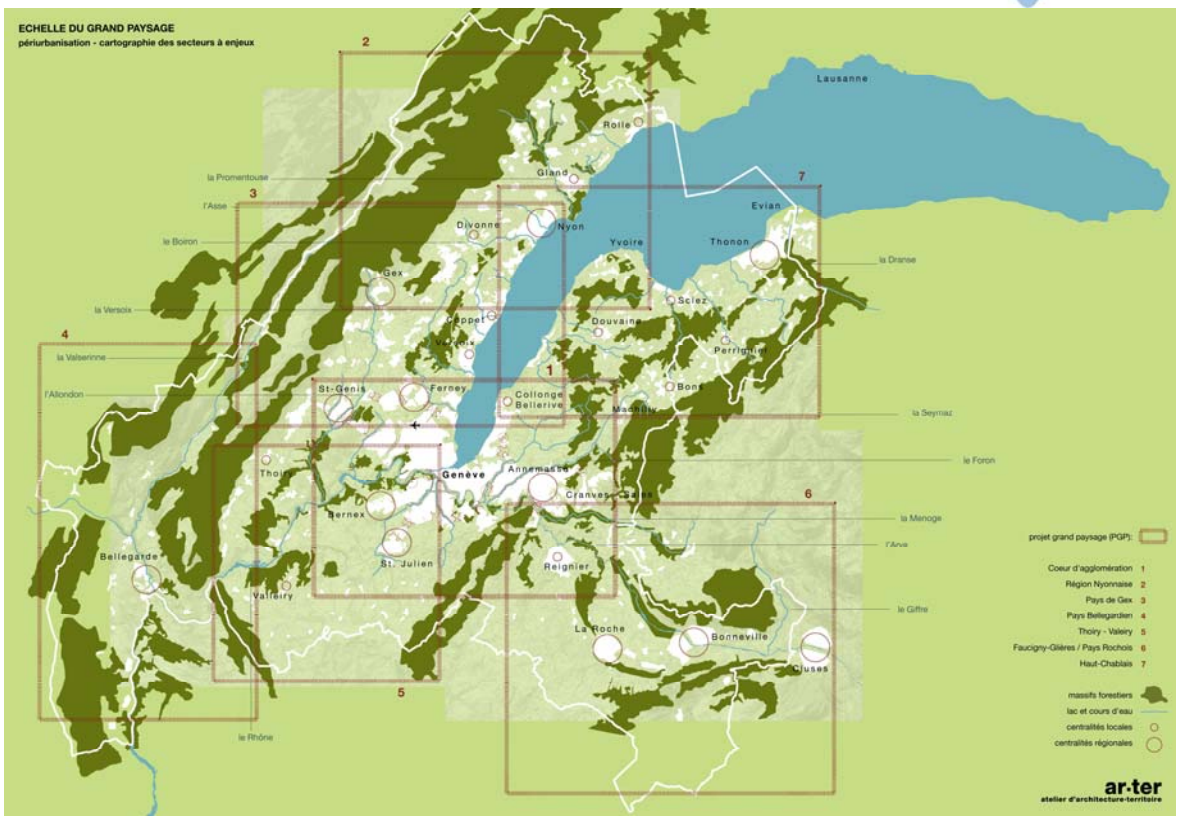

15. Carte Grand paysage et périmètres de projet

La carte du plan paysage 2

Coordonné avec la carte du schéma d'agglomération, la carte du plan paysage sera représentée à l'échelle 1 : 85'000 de l'agglomération et à une échelle plus rapproché pour illustrer les grande typologies de la structure paysagère. Le type de représentation reprendra les codes graphiques du plan paysage 1 mais coordonnés avec le niveau de rendu du SA2

Les **lieux de frottement et de contradiction** du plan paysager 1 seront documentés pour suivre la réponses qui a été donnée (exemple de la MAP de Bernex). Ils seront en outre complétés dans le cadre du schéma d'agglomération n°2.

Le travail sur le Cœur de l'agglomération (par HYL) et sur le Grand paysage (par AR-TER) seront assemblés dans la deuxième phase de formalisation et concrétisation du projet SA2

Les projets de paysage

Les projets stratégiques de paysage (PSP), à l'intérieur du « trèfle », représentant le cœur élargi franco-suisse de l'agglomération, sont des projets sur les espaces ouverts de la campagne,

en milieu lacustre ou en milieu urbain. Ils découlent d'une nécessité, pour l'urbanisation, de traiter les connexions avec le Grand paysage, d'identifier ces lieux avec des noms (Jardin des Nations, Cœur du cercle des innovations, la Grande Rade, Le Rhône, l'Arve, pénétrante de verdure de Frontenex, etc.). et de mettre en évidence les grands espaces publics des sites métropolitains (autour des gares RER, places publiques, parcs, plans lumières, etc.).

Les projets grand paysage (PGP) sont les six périmètres et leurs enjeux (éch. 1 :30'000), ils formaliseront à la fois les niveaux primaires et secondaires tels que décrits au paragraphe 3.3 précédant. Ces projets de paysages proposeront, à partir de la charpente paysagère existante, la concrétisation du maillage et le traitement de lieux de frottement (fiches MAP) et la relation aux espaces publics des polarités régionales/locales

Les mesures liées aux projets connexes (agriculture[6] et corridors biologiques[5]) seront retranscris sur la carte d'ensemble tout en conservant une spécificité graphique du plan.

Les mesures d'aménagement paysager

Les fiches d'actions MAP décrivent les objectifs et les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan des projets de paysage. Elles donneront des principes précis sur la mise en place des grandes structures, leur fonctionnement et leur gestion. Elles pourront intégrer des schémas ou autre détails de principes.

Communication

La communication à apporter au Projet de Paysage sera concomitante à celle du Schéma d'agglomération et sera développée début 2011.
Pour le niveau primaire, dès la deuxième moitié de l'année 2011, elles feront l'objet d'une présentation dans les collectivités concernées afin de partager leurs enjeux, d'identifier les porteurs des actions et de préparer la concrétisation des mesures.
Pour le niveau secondaire elle seront soumissent dans le cadre de concertation prévue (tables rondes, relations avec les collectivités et les milieux associatifs).

3.5. Démarches connexes sur les projets des espaces naturels agricoles

Parmi les projets sectoriels ou études stratégiques, le projet agricole de l'agglomération et les projets de corridors biologiques revêtent une importance de premier ordre. En effet, ces deux projets engagés font l'objet de convergences transfrontalières, à l'instar de celles qui ont animé les « contrats rivières » franco-suisse. Ces deux projets connexes conforte les principes énoncés du plan paysage dans le SA1 et de l'importance des leviers[13] pour engager le projet dans un processus opérationnel.

Dès lors la coordination de ces deux projets en cours avec le volet paysage/environnement est une condition pour le développement du Schéma d'agglomération 2.

Le projet des corridors biologiques

(*Extrait de la lettre d'information N° 3)*

Éléments de liaison entre les habitats naturels de la faune et de la flore, les corridors biologiques jouent un rôle primordial pour la circulation des espèces et la préservation de la biodiversité. Ces espaces très ordinaires - haies, cours d'eau, bords de routes, etc. - ont longtemps été oubliés dans la gestion des territoires. En 2010, dans le cadre de l'année internationale de la biodiversité, le Projet d'agglomération leur réserve une place de premier ordre. Le développement des études menées simultanément par la FRAPNA et Pronatura va permettre d'intégrer dans le plan paysage une nouvelle entité (légendée) renforçant à la fois la substance des espaces ouverts et la coprésence du monde du vivant dans la morphologie des territoires urbanisés et non-urbanisés.

Le fait de considérer les territoires à l'échelle de l'agglomération met clairement en évidence l'importance majeure des corridors, qui permettent la connexion des habitats naturels et des sites protégés. L'engagement des partenaires en 2007 va déboucher sur deux résultats : un diagnostic partagé et un contrat commun. Un diagnostic franco-valdo-genevois est en cours d'élaboration par tous les acteurs compétents de part et d'autre de la frontière (liste en bas de page). De nombreux corridors à grande faune (notamment cerf, sanglier, chevreuil) ont été dégradés ou interrompus, par exemple lors de la construction de l'autoroute A40.
Les corridors biologiques au sens large, identifiant les réseaux vert (forêts), bleu (cours d'eau) et jaune (espaces agricoles), avaient été recensés en 2004 sur le canton de Genève. Cette analyse est actuellement étendue à l'ensemble de l'agglomération transfrontalière. Les premiers résultats montrent une forte fragmentation des milieux, impliquant localement des pertes de biodiversité. À titre d'exemple, dans le canton de Genève, sur les 15'000 espèces animales et végétales

[13] Voir les leviers agriculture et biodiversité dans le Cahier annexe N° 3, page 78 et 79

recensées, 30 % sont considérées comme menacées.
Ces dernières années, des actions ciblées ont permis de rétablir un certain nombre de connexions, comme la renaturation des cours d'eau, la création d'échelles à poissons et la mise en place de réseaux agro-environnementaux. Mais bien d'autres actions restent nécessaires.

En 2007, le Plan paysage du Projet d'agglomération avait recensé les corridors à préserver et à rétablir. Pour mettre en oeuvre ce plan, des contrats de corridors biologiques sont en cours d'élaboration, en partenariat entre les autorités publiques et les associations de défense de l'environnement, sous l'impulsion de la Région Rhône-Alpes. Pour cela, des ateliers réunissant ces acteurs ont eu lieu en 2009 et se termineront en 2010.Chaque contrat porte sur l'un des huit secteurs prioritaires (ci-dessous). Il fixe les mesures à concrétiser pour améliorer la connectivité biologique du territoire (de la plantation de haies à la construction de ponts sur autoroutes ou voies ferrées).

Les résultats préliminaires alimenteront un séminaire d'agglomération en septembre 2010. Les premiers contrats seront signés entre les partenaires début 2011.

16. Grands corridors du plateau des Bornes et pays Rochois

Le projet agricole de l'agglomération

(*Extrait de la lettre d'information N° 3)*

Une autre manière de placer l'agriculture au centre du Projet d'agglomération consiste à la positionner comme un acteur du développement. Le groupe de travail est engagé dans la mise au point d'un véritable projet agricole transfrontalier, fondé sur quatre orientations : la valorisation des produits locaux, l'identification de secteurs où l'agriculture est primordiale et doit le rester, le recensement des structures nécessaires à certaines filières de productions, un traitement des franges d'urbanisation organisant la coopération entre le monde urbain et le monde agricole.

Les espaces agricoles ont longtemps été perçus comme des réserves foncières pour l'urbanisation. Alors que les questions de souveraineté et de sécurité alimentaire apparaissent comme des enjeux majeurs du XXIème siècle, le Projet d'agglomération initie une nouvelle voie pour les relations entre agriculture et urbanisation. Ainsi, les milieux agricoles qui participent activement à la démarche proposent d'organiser et de dimensionner le développement en faisant valoir leurs besoins propres pour établir un nouvel équilibre durable.
L'agglomération franco-valdo-genevoise compte 1'300 exploitations agricoles réparties sur 43 % de son territoire, qui génèrent 6'000 emplois directs et 30'000 emplois indirects. Ces activités sont importantes pour l'avenir de l'agglomération. Le monde agricole est responsable des espaces ouverts, composants primordiales du paysage, et joue un rôle dans la sécurité alimentaire d'une agglomération fortement dépendante vis à vis de l'extérieur.

En 2007, les partenaires du Projet d'agglomération se sont engagés à limiter la perte de surface agricole à 25 km2, contre plus de 50 km2 si l'étalement urbain devait se poursuivre selon
la tendance actuelle. Ils se sont associés aux Chambres d'agriculture de l'Ain et de la Haute-Savoie, AgriGenève et Prometerre (canton de Vaud) pour constituer un groupe de travail très actif sur l'agriculture de l'agglomération.
Une première manière de faire valoir le point de vue des agriculteurs a consisté à élaborer un outil permettant
d'objectiver les impacts de l'urbanisation sur l'agriculture. Une vingtaine d'indicateurs ont ainsi été développés pour mesurer les surfaces, leur qualité, leur morcellement, les investissements réalisés, les filières de production spéciales, la valeur paysagère des sites, etc. Une carte recense les zones agricoles perdues récemment et celles qui sont soumises à une pression plus ou moins forte de l'urbanisation.
Ces indicateurs sont utilisés pour évaluer les propositions des études tests sur les huit Périmètres d'aménagement coordonné d'agglomération (PACA) et effectuer ainsi des choix raisonnés.

17.Grands plateaux agricoles entre Piémont du Jura et Genevois

4 Conclusion

A l'origine du schéma d'agglomération, nous n'étions pas obligé d'initier une démarche de projet sur les espaces ouverts (nature, agriculture et paysage) et leurs relations à l'espace public urbain. La superposition du « plan paysage » aux volets de l'urbanisme et de la mobilité ouvre un champ plus vaste d'exploration transfrontalière des paysages qui nous sont communs. La signature de la Charte d'engagement 2007, avec les politiques de services, exige beaucoup plus que la dimension schématique demandée par la Confédération helvétique pour subventionner les infrastructures.

Dans sa première génération, le plan paysage a établi un référenciel commun en situant les enjeux dans les continuités ou les enchainements des composantes hydrographiques, végétales et agricoles du territoire. Ces ensembles ou entités témoignent d'existence significative d'une charpente paysagère, avec ses lieux de références, sa topographie, ses cours d'eau et ses massifs forestiers.

Dans sa deuxième version, le plan paysage développera l'approche du grand paysage et sa relation avec les centres régionaux/locaux et le cœur de l'agglomération. Les lieux de frottement ou de contradiction, identifiés mais restés sans réponse en 2007, feront l'objet de mesures d'aménagement. Ceux-ci seront complétés par un inventaire des points stratégiques situés aux confins de l'urbanisation. En effet, c'est dans ces franges suburbaines - cet entre-deux où se frotte ville et campagne - que les enjeux de connectivité sont devenus stratégiques. Il s'agit non seulement de s'accorder sur les densités et limites de l'urbanisation, autour desquelles les espaces ouverts du paysage seront plus ou moins préservés ou confortés, mais aussi de la mise en œuvre d'un plan paysage. Celui-ci relève d'un exercice mettant au centre trois préoccupations :

- **sortir des logiques d'enclavement,**
- **établir des continuités générant des relations,**
- **accentuer l'attractivité des sites, du territoire ou l'envie par le « projet d'espace public ».**

Cette posture n'est pas dissociable des modes classiques de l'aménagement du territoire, elle « s'ingère » ici plus comme un point de vue sur le projet d'agglomération que comme un volet additionnel à ceux de l'urbanisme et de la mobilité. Est-ce à dire que le plan paysage inviterait, pour reprendre l'extrapolation de Sébastien Marot, à « un renversement de perspective à la faveur duquel le site devient la matrice du projet » ? [14] C'est ce que nous avions souhaité et affirmé dans

[14] Sébastien Marot, philosophe, dans *L'art de la mémoire, le territoire et l'architecture*, éditions de la Villette, juillet 2010, précisant : le programme est utilisé comme un instrument d'exploration, de lecture, d'invention et, en somme, de *représentation* du site (page 11-14).

la première version en 2007. Aujourd'hui, fort des hypothèses testées et développées dans les PACAs, la reconnaissance des espaces naturels et agricoles ainsi que des espaces publics urbains, donne au projet transfrontalier une troisième « dimensions » : celle qui donne le caractère d'une métropole « poreuse, accessible, isotrope et perméable » que Bernardo Secchi et Paola Vigano empruntent à la géologie [15], celle d'une relation renouvellée entre la ville et la campagne ou encore celle qui définit ou rythme les rapports entre les pleins et les vides. Sur l'ensemble de la superficie franco-valdo-genevoise nous héritons de deux tiers de paysages naturels et agricoles et un tiers urbanisé, ce dernier devant s'organiser pour maîtriser une capacité d'accueil et d'intégration convenu[16].

La déclinaison du concept paysager articule deux distinctions : les composantes territoriales existantes formée par la « charpente paysagère » (contexte) et les situations nécessitant des projets de paysage ou d'aménagement d'espaces publics (valorisation/modification). Cette dernière développerait alors l'idée d'un « maillage vert territorial ». Le passage d'une distinction à l'autre constitue précisément le rôle que peut jouer le plan paysage dans le projet d'agglomération.

Les rapports entre la ville et la campagne sont aujourd'hui fortement liés à la complexité de l'étalement urbain. L'extension des infrastructures oblige bon nombre de collectivités à s'accommoder de situations qu'elles n'ont pas toujours choisies, en particulier dans les zones périurbaines. Le point de vue du territoire - paysage invite à la critique d'une vision juxtaposée des fonctions ou des zones d'affectation. Il s'agit d'articuler plusieurs vues d'un même territoire et de faire habiter les gens de manière durable. Ce plan doit mettre au centre la recherche d'une coexistence et l'interrelation entre les sites urbanisables et leurs espaces ouverts.

Le croisement ou la superposition des trois volets - urbanisation, mobilité et paysage/environnement - laisse apparaître, d'une part, différents points de frottement ou de contradiction entre espaces construits et espaces ouverts, et, d'autre part, la question des continuités des espaces naturels et agricoles.

Reste que l'enjeu qui englobe la totalité de la démarche réside dans « l'art de faire ». Cette mise en œuvre du projet dépend, non seulement de la volonté ou du portage par les collectivités, mais aussi de sa capacité à répondre aux attentes des différentes populations. L'idée de « paysage » synthétise et fédère davantage qu'il ne sépare, sans doute par les facultés d'enchainement ou de connectivité qu'il suggère. Est ce là une première réussite que de l'avoir croisée avec le schéma d'agglomération 2007 ?

---

[15] Bernardo Secchi & Paola Viganò à propos de la consultation internationale de recherche et développement sur le grand pari de l'agglomération parisienne, 2009.

[16] Le programme 200'000 habitants 100'000 emplois est à la hausse selon les indicateurs des cinq dernières années et implique la nécessité d'un large forum public sur la question de la densité si nous voulons soulager la pression sur les paysages.

Les conditions cadres que nous vous proposons, pour cette deuxième édition du plan paysage, devrait nous entrainer vers une élaboration à la fois plus précise et concrète, à des fins de partage d'une culture commune sur l'art du paysage.

18.a Vallée de l'Arve St Pierre en Faucigny

18.b Le Rhône et Fort de l'Écluse, pays Bellegardien

18c Périphérie nord de Bonneville

5. Équipe de projet

ar-ter, atelier d'architecture-territoire (Grand paysage, pilote du plan paysage)

Marcellin Barthassat, architecte (pilote)

Jacques Menoud, architecte (suppléant)

Laurent de Wurstemberger, architecte

David Andrey, architecte

Laurent Badoux, architecte

Fanny Briand, architecte-paysagiste

Haute école hepia, filière « architecture du paysage » (état des lieux/diagnostic)

Laurent Daune , architecte paysagiste

Nathalie Mongé, architecte

Tiphaine Bussy , architecte paysagiste

Christophe Veyrat- Parisien, architecte paysagiste

Guller Guller, architectes urbanistes, mandataire et pilote du SA2

Michael Guller, architecte-urbaniste (pilote du projet SA2)

Philippe Le Fort, architecte

HYL paysage (Cœur agglomération, rattaché à l'équipe Guller Guller)

Pascale Hannetel, paysagiste

Emilie Laplace, paysagiste

CSD, ingénieurs conseil SA

Eric Sauberli, ingénieur rural

Maude Mauvais, ingénieur environnement

Appui technique Paysage des collectivités :

Sébastien Beuchat (PAFVG)

Frédéric Fromain (Annemasse Agglo)

Bernard Leutenegger (DGAT)

Sandra Mollier (ARC Syndicat Mixte)

Anne-Lise Monnet (PNR, Haut Jura)

Stéphanie Mugnier (Faucigny Glières)

Giles Mullhauser (DGNP)

Crédit des illustrations

Photographies 1, 5 à 11, 16 à 18, M. Barthassat – atelier ar-ter
Photographie 2. St. Mugnier
Photographies 12 à 13, S. Beuchat
Photographies 3, 4, 6 14 et 15, ar-ter atelier d'architecture territoire
Photographie 7, équipe du projet d'agglo

6. Glossaire

Césure verte	espace naturel ou agricole entre urbanisation
Charpente paysagère	structure paysagère existante formée de : cours d'eau, lac, cordons ou massifs boisés, corridors, etc.
Contrat corridors	Projet commun des collectivités permettant de garantir le fonctionnement biologique des territoires
Contrat Rivière	projet commun des collectivités pour l'amélioration de la qualité des eaux et de la faune piscicole
Connectivité	relier des entités ou des ensembles par des espaces ou des réseaux
Composante territoriale	relief, hydrographie, végétal, parcellaire, réseau, bâti
DGAT	Direction de l'aménagement et du territoire
Entité	espace bâti ou espace ouvert plus ou moins homogène, mais de taille variable
Ensemble	regroupe des entités différentes à une échelle plus vaste, ensemble urbain, ensemble paysager
Enclavement	espace ouvert (parc, zone agricole ou forestière), entouré d'urbanisation sans relation externe
Espace public rural/urbain	zone publique accessible à tous, flux de mobilité, rencontre, loisir, touristique, parcours didactique, etc.
Etat des lieux	relevé de l'état existant des espaces, des constructions et des entités
FVG	Franco - valdo - genevois
HEPIA	Haute école du paysage. de l'ingénierie et de l'architecture, Genève
Hydrographie	ensemble de tous les cours d'eau, lié à la gestion des eaux et des rives
Lieux de frottement	tension entre urbanisation, infrastructure et espace naturel et agricole
Levier	moyen d'action incitatif pouvant entraîner la réalisation de projet
Maillage	système plus ou moins large de réseau ou d'espace ouvert qui régule un plan à l'image d'un tissu ou d'un tricot
Maillon manquant	un segment ou une partie qui manque pour établir la chaîne ou la maille à l'échelle d'un territoire
Motif	élément physique ponctuel qui fait partie du paysage

PA2	Projet d'agglomération 2
PACA	Projet d'aménagement coordonné de l'agglomération
PAV	Praille - Acacias - Vernet
Perméabilité	principe pour pénétrer un espace ou une zone bâtie par des voiries ou des aménagements paysagers
Pénétrante de verdure	espace non construit, qui établit un rapport entre ville et campagne, coulée verte qui pénètre la ville
Plan paysage	formalisé en 2007 (SA1), manière de proposer l'aménagement du territoire par le paysage (contrainte du site) en identifiant les potentiels urbanisables
Plan de synthèse	réunit et choisit les hypothèses de projet des études test des PACAs pour passer du schéma au plan
Projet stratégique de paysage	à l'intérieur du cœur de l'agglomération, il se superpose au projet stratégique de développement (site métropolitain) et définit le rapport plein/vide
Projet Grand paysage	plan développé à une plus petite échelle que la carte d'ensemble de l'agglomération, mais sur des périmètres plus ou moins prédéfinis
SA1	Schéma d'agglomération 1
SA2	Schéma d'agglomération 2
Seuil	situé sur les franges ou la périphérie urbaine, passage entre zone urbanisée pour relier des espaces ouverts à l'intérieur des villes
Trame	tracé de réseau sur un territoire ou un quartier, permettant à la fois d'assurer l'accessibilité, les flux et de relier spatialement les différentes entités

7. Annexe

1 : Retour sur le plan Paysage 1 (14 oct 2009)

Plan paysage Franco - Valdo – Genevois n°1			Influences
Points positifs du 1er plan paysage	**Points négatifs** du 1er plan paysage	**Différentes attentes**	des différentes études parallèles
Identification des points de conflits	Manque de stratégie et d'outils	Intégrer les élus dans la construction d'une culture en commun	Travail sur les limites et transition des échelles PACA
Effet structurant : état des lieux et connexions	Mélange de catégorie (techniques politiques, etc)	Déclinaison/zoom attendus sur les secteurs PACA (repérer les principaux points de continuums à maitriser)	Question de limite de l'urbain PACA
Prise de conscience du rôle structurant du paysage pour l'urbanisation	Mélange d'échelle (prédominance carte par rapport au texte)	Les points de frottement doivent s'articuler autour de la mobilité, du paysage urbain et du paysage naturel	Permet de lier les problématiques : corridor bio, agri, urba afin de proposer un outil de planification, donc études transversales.
Visibilité de la thématique augmentée	Entités paysagères plutôt que des composantes paysagères ? (agriculture et forêt indifférentes sur tout le bassin)	Explication des relations avec axes structurants (système radial) à requalifier	Le thème Paysage est pris en compte
Le point paysage au premier plan	Insuffisance agri (catégorie de pâle/foncé...)	Prise en compte des démarches des collectivités	Thèmes agglomération (agriculture, corridors...)
Effet de synthèse et coordination aux différentes échelles permettant de zoomer sans perdre la vision	Paysage ? Le titre est-il correct ou devons-nous plutôt trames vertes/bleues/jaunes	Projet paysage et non plan paysage : projet dynamique et non planification technique	PACA
La juxtaposition des composantes / couleurs permet-elle la compréhension de la fonctionnalité des milieux entre eux ?	Les espaces jouant un rôle structurant ne sont mis en évidence	Paysage : mode ? concept ? quelles mesures concrètes ? (question d'élus)	Etudes voies vertes de la ville de Genève (effet d'entrainement sur d'autres voies vertes à mettre en chantier)
Agriculture comme enjeux de pérennité et système	Absence de hiérarchisation des enjeux et conflits	Doit s'investir dans le projet de l'ingénieur (tram, infrastructure, pont et autre...)	Les études test puis les plans de synthèse formulent des projets de paysage. Exemple : PACA Ferney, PACA Fuze, Parc agglo
"Culture" du paysage Thèmes de la diversité du paysage Notion d'évolution	Approfondir conflit des plans de parcelles	Un plan oriente "action" (davantage que "description")	Le schéma aglo 2 inclura et rendra cohérent : les plans synthèses PACA, le projet de paysage.
Bonne qualité d'identification des espaces et de leur vocation	pas de perception du relief (Mont Salève incomplet)	Elargir le diagnostic	Confusion à clarifier paysage : nature, agriculture, vert, non construit...
Maillage clairement visible à cette échelle	Grand paysage au-delà des limites administratives pour la perception du bassin	Proposition de gestion, valorisation, conservation stricte ou évolution (en urbain comme en espace naturel ou	La somme des petites interventions non coordonnées "abime" le paysage, besoin de cohérence sur un projet de paysage
Distinction entre les 3 thèmes : hydrographie...	vision uniquement en 2D		
	Ne permet pas d'anticiper sur		

15/10/2009 – cf hepia

Plan paysage Franco - Valdo – Genevois n°1			**Influences** des différentes études parallèles
Points positifs du 1er plan paysage	**Points négatifs** du 1er plan paysage	**Différentes attentes**	
		grandes structures Paysage urbain : grandes voies, lieux centraux, interfaces, tours Déploiement ou identification des voies vertes : 1. principales, 2.secondaires et 3. Connexion du réseau existant Avoir des zooms sur les espaces à enjeux : PACA, axes à requalifier, Connexions à rétablir	

15/10/2009 – cf hepia

Annexe 2 : Retours sur les thèmes, annexe du PV de l'atelier du 16 décembre 2009.

L'atelier du 16 décembre 2009 a permis de définir des thèmes à traiter dans les futurs ateliers :

Les vues

- Perceptions et cônes de vues depuis les axes de circulation / mobilité
- Point de vue
- Perception du grand paysage en ville (architectures, bâtiments, élévation, densification)
- Fenêtres paysagères (point de vue)
- Vues de 1er, 2nd et arrière plans, skyline, épannelage

Le lac

- Les vues proches et lointaines sur le lac
- Le littoral lémanique et l'accessibilité publique aux rives du lac
- Ce lac qui nous rassemble, ne peut-il être l'objet de projet, une plateforme culturelle ?

L'urbanisation

- La trame urbaine orthogonale : une règle simple, objet d'un potentiel, de composition urbaine.
- Les nouvelles formes architecturales avec la prise en compte de la question de l'énergie.
- Quel projet paysager a l'échelle du quartier ? Fonctionnalité (fonction de l'espace)
- Les immeubles tours et l'habitat vertical
- La densification du tissu pavillonnaire et des zones d'activités.
- Le renouvellement urbain
- Ne pas oublier de traiter le mitage, comment freiner, empêcher l'étalement urbain
- Urbanisation et maitrise architecturale et notamment la transition ville / campagne, la question des limites de l'urbanisation pour le paysage.
- Le traitement des franges et des lisières urbaines, urbaines / périurbaines, périurbaine / champêtre

- Revisiter / traiter les points de frottement

Les systèmes de parcs

- Les nouveaux parcs d'agglomération ? Outils de l'espace rural ? Parc ? Réseau agro-environnemental ? Les parcs urbains d'agglomération, (exemple PACA Ferney, équipe Farrat Fazan). Jardins "blanc" de l'agglo, Saint Cergues-les-rousses, ou de loisirs et territoire rural

- Les parcs, outils de la préservation de la transformation du paysage : Nature en ville, parc urbain, corridors arborés. Le réseau urbain des espaces verts

- Petits parc de quartier, versus espace rural de loisirs de proximité. L'évolution des grandes propriétés.

- D'un espace public contemplatif à un espace public actif.

Les structures transfrontalières

- Structures et continuités transfrontalières. Rétablissement de continuités paysagères

- Du jura au Léman (des montagnes au Léman)

- Ne pas gommer le rôle structurant des cours d'eau

- Mobilités transfrontalières, intégration des infrastructures de transport dans le paysage interurbain. Les futures lignes d'infrastructures TC.

- Le paysage perçu depuis les infrastructures (trains, autoroutes…). Les séquences paysagères des grandes voies et le long des voies de transport

L'histoire

- Les traces de l'histoire, vers une approche historique du paysage

- Construction historique et social du territoire, sites et voies historiques

- Conserver les strates visibles historiques

Les relations ville/campagne

- Lien ville / agriculture : un territoire fertile

- Les coupures d'urbanisation et pénétrantes vertes, leurs fonctions et les projets.

- Contact agricole et projet urbain

- Le paysage des ZAS-SERRRES, paysage agro / industriel, énergie et ZAS : la trame urbaine

Les espaces publics

- Les espaces publics, des grands lieux centraux (gare). Le traitement des espaces publics dans le milieu urbain. La trame de l'espace public en maillage vert

- Système d'espace public : espace rue, la nature accompagne le tram ?

- Ouvert / fermé… public / privé

Le tiers paysage, les délaissés et la biodiversité

- Le banal et le dégradé (dans le sens de la banalisation des paysages et de la perte d'identité). Les délaissés… tout ce qui n'est pas acté, ou planifié

- La diversité paysagère et les différents points de vue sociaux sur le paysage

- Le traitement paysager des zones d'activités et commerciales

- Minéral et végétal

Les eaux pluviales

- Des thèmes liées à l'eau (hydrographie et corridors associés, usages par rapport à la ressources, bâti ancien à valoriser

- La gestion de l'eau à ciel ouvert et les structures végétales

La géologie

- L'équilibre entre les déblais et les remblais.

- La carrière du Salève, quel statut et quel avenir ?

Les entrées de ville

- La notion de porte d'entrée d'agglomération est-elle encore pertinente.